

Règlementation de la Coupe de District de SAINT- NAZAIRE

Cette compétition est réservée aux clubs du Département de LOIRE-ATLANTIQUE.

Le règlement est le même que celui de la Coupe de France des Clubs (National)

Les jeux seront tracés et numérotés suivant la règlementation FFPJP.

Un arbitre (*obligatoire*) sera convoqué par le club organisateur.

SAUF EXCEPTION : Ne peuvent jouer UNIQUEMENT des joueurs et joueuses classés PROMOTION.

Le capitaine de l'équipe (qui n'est pas joueur) peut être d'une catégorie supérieure (Honneur ou Elite).

Les dates butoirs des tours sont déterminées par les responsables des Districts.

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club qui reçoit. Un forfait de 20€ + 0.30€ du km A/R.

Les phases finales (1/2 et Finale), devront se dérouler le même jour (à la journée) avec les 4 clubs présents.

Le repas du midi devra être pris en commun et organisé par le club qui reçoit.

Le Comité départemental verse la somme de 60€ pour chaque club, afin de pouvoir aider le club organisateur à la prise en charge des repas. (soit 240€ versés) pour la journée des phases finales.

Les 1/2 se déroulent le matin et la finale et la petite finale l'après-midi.

Des trophées seront remis aux 3 meilleurs clubs le jour des finales.

Bonne compétition à toutes et tous.